



# ADVSEA

Association Départementale de Vaucluse  
pour la Sauvegarde de l'Enfance à l'Adulte

## SAPSAD Avignon et Carpentras

PÔLE SOUTIEN FAMILIAL

### Rapport d'activité

# 2024



# SAPSAD

## PÔLE SOUTIEN FAMILIAL

57 avenue Pierre Sémard  
84000 AVIGNON  
04 84 94 01 23  
[sapsad.avignon@advsea84.asso.fr](mailto:sapsad.avignon@advsea84.asso.fr)

19 rue Gustave Flaubert  
84200 CARPENTRAS  
04 32 81 91 82  
[sapsad@advsea84.asso.fr](mailto:sapsad@advsea84.asso.fr)

Commentaires	Validation/ présentation
Bilan d'activité élaboré avec l'ensemble du personnel du service et l'assistance du Siège de l'ADVSEA.	Conseil d'administration du 25/04/2025

## SOMMAIRE

<b>I. INTRODUCTION</b> .....	<b>4</b>
<b>II. LE SOCLE IDENTITAIRE</b> .....	<b>5</b>
II.1. Cadres juridique et conventionnel .....	5
II.2. Rappel de la mission et des objectifs.....	6
<b>III. ÉVALUATION de l'activité</b> .....	<b>8</b>
III.1. Les éléments clés de l'année 2024.....	8
III.2. Éléments quantitatifs .....	11
III.2.1. GPEC (mouvement du personnel, formation...) .....	11
III.2.2. Nombre d'évènements indésirables (FEI et FEIG) .....	11
III.2.3. Statistiques (tableau d'activité) .....	12
III.2.4. Entrées et sorties – PPE (durée...) .....	12
III.2.5. Les accueils au Sapsad .....	21
III.2.6. admission : durée d'attente.....	22
III.2.7. parents .....	23
III.2.8. domiciliation .....	23
III.3. éléments qualitatifs .....	24
III.3.1. analyse des accompagnements individuels.....	24
III.3.2. analyse des accompagnements collectifs.....	25
III.3.3. partenariat mobilise .....	26
III.3.4. Points forts.....	26
<b>IV. CONCLUSION</b> .....	<b>28</b>

## I. INTRODUCTION

L'année 2024, tout comme celle précédente a été marquée par des changements dans la constitution des équipes. Ces changements demandent une certaine adaptation de chaque professionnel et du temps pour trouver une cohésion d'équipe. Le SAPSAD est impacté par des difficultés importantes de recrutement, ce qui entraîne un surcroît d'activité pour les professionnels en exercice. Les recrutements dans le secteur de la protection de l'enfance demeurent compliqués.

Malgré toutes ces difficultés, l'ensemble de l'équipe s'est mobilisée dans différents projets, permettant de maintenir une dynamique de travail positive. Le service a pu maintenir un projet innovant pour les familles : l'objectif étant principalement de :

- Favoriser le lien parent - enfant. Sortir de l'isolement social.
- Partager un temps de plaisir en famille.
- Découvrir et s'adapter à un nouvel environnement.
- Favoriser la prise d'initiative et l'organisation.
- Susciter l'envie de partir en vacances en autonomie et valoriser les compétences et capacités de chaque famille.
- Observer les liens familiaux dans un autre contexte que celui du domicile familial.

Nous constatons durant cette année 2024, une continuité dans l'inadéquation des situations avec la mission. Dans le cadre de nos interventions, il est important de rappeler que le placement à domicile est une mesure de protection alternative à un placement avec hébergement. Toutefois, il ne doit pas être considéré comme une solution de placement par défaut, d'une solution d'accueil avec éloignement. Il s'agit d'un accompagnement intensif à domicile, mis en place afin de s'assurer de la protection de l'enfant et de faire évoluer la situation familiale au regard de ses problématiques. Il est important de rappeler régulièrement le cadre de cette mesure qui permet :

- De travailler la parentalité au quotidien, avec des interventions intensives à domicile, pluridisciplinaires, modulables et réactives.
- De légitimer les professionnels pour qu'ils puissent « faire avec les parents » et les inviter ainsi progressivement à modifier leur exercice de l'autorité parentale, qu'il s'agisse des actes usuels ou non usuels, afin de répondre aux besoins fondamentaux de l'enfant.
- D'extraire l'enfant de sa famille en cas de besoin pour assurer sa protection immédiate
- De proposer tout un panel d'activités individuelles et/ ou collectives, à domicile, au service ou en extérieur. Ces activités sont un réel support permettant aux professionnels d'affiner les observations sur le lien parent-enfant.

## II. LE SOCLE IDENTITAIRE

### II.1. CADRES JURIDIQUE ET CONVENTIONNEL

**AUTORISATION/ HABILITATION** | Conseil départemental

**NOMBRE D'ETP** | 16,90 + 4 AF

**CAPACITE** | 76 accueils | 365 J

**PUBLIC** | 0-18 ans

Suite à un appel à projet du 02 février 2007 à l'initiative du Conseil général « en vue de la création d'un service de type SAPSAD en faveur des mineurs et de leur famille » de 75 places et couvrant l'ensemble du territoire du département, l'ADVSEA s'est positionnée de la manière suivante : inscrire cette perspective dans des projets de transformation des conditions et des modalités de mise en œuvre de ses activités, touchant, notamment, deux de ses structures le foyer de la Verdière et le Placement Familial Spécialisé.

Le Service sera autorisé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 (arrêté du 02.02.09) ; il sera adossé au service PFS et il ouvrira le 02 juin 2009 dans des locaux situés 783 avenue Fabre à CARPENTRAS.

Le service a connu en 2019 et 2020 une évolution significative, passant de 18 situations à 24 en 2019, puis de 24 à 47 places en juillet 2020. Il évoluera encore en 2021 à 53 places puis à 76 en 2022 avec une ouverture sur le territoire d'Avignon pour 14 places, puis 28.

#### ► Structure architecturale



#### CARPENTRAS

Le service est situé dans une maison individuelle au 19 rue Gustave Flaubert (centre de Carpentras, coté Pernes-Les-Fontaines), qui se compose d'un grand jardin clos, une salle de réunion, un accueil, une cuisine, et 6 grands bureaux/espaces entretien. Les locaux sont desservis par une ligne de bus.



#### AVIGNON

Les locaux du SAPSAD d'Avignon, d'une surface de 85 m<sup>2</sup>, se situent 57 avenue Pierre Sémard (extramuros). Ce choix permet une accessibilité facilitée pour les familles en lien avec la proximité de différentes lignes de bus et la présence de parkings à quelques mètres du service.

#### ► Organigramme



## II.2. RAPPEL DE LA MISSION ET DES OBJECTIFS

SAPSAD

### ➤ Mission et types de prises en charge

Les missions du SAPSAD sont définies par le code de l'Action sociale et des familles (CASF) et s'inscrivent dans le cadre de la Protection de l'enfance, en lien avec les orientations départementales de Vaucluse définies dans le schéma de protection de l'Enfance.

Le SAPSAD est un service social doté d'une personnalité morale propre, prenant en charge des mineurs de moins de 21 ans relevant de l'article L 222-5 alinéas 1 et 3 du CASF.

Le service est ouvert 365 jours par an et dispose de 76 places.

Le placement à domicile est une mesure de placement avec hébergement au quotidien chez les parents et consiste à mobiliser les compétences parentales, afin de construire un projet garantissant de meilleures conditions de vie pour l'enfant.

Le SAPSAD vise à :

- Assurer les conditions d'une sécurité de enfants et adolescents dans le cadre de leur famille.
- Impulser un processus de changement au sein de la famille en prenant appui sur les compétences parentales.
- Réinstaurer les relations parents-enfants dans leur parentalité et ce, en lien avec les besoins repérés de l'enfant.
- S'orienter vers une autonomie familiale.
- Offrir un mode de prise en charge en amont pour éviter le placement ou faciliter le retour à domicile après un placement.

### ➤ Objectif du service

**Le SAPSAD s'appuie sur les 3 axes de la parentalité :**

- L'exercice : restaurer les droits et les devoirs des parents en s'appuyant sur la décision judiciaire.
- La pratique : dans la prise en charge de l'enfant au quotidien (soin, santé, scolarité etc.).
- L'expérience : la représentation que les parents ont de la fonction parentale.

Le SAPSAD conduit à renouveler les relations avec les familles en les associant davantage à la définition des objectifs et à leur mise en œuvre.

Le travail sur les compétences parentales doit conduire progressivement les parents à assumer pleinement leurs responsabilités vis-à-vis de leur enfant.

L'accompagnement en milieu ouvert étant réalisé à l'intérieur de la cellule familiale, il est important que les professionnels repèrent les différents partenaires intervenant au sein de cette cellule.

Le travail de maillage partenarial y est donc essentiel.

### ➤ **Actualités et veilles sociales – public accueilli**

L'accompagnement SAPSAD exige une implication des parents. L'orientation dépend de l'engagement des parents à participer à l'accompagnement éducatif de l'enfant et il revient aux acteurs d'évaluer leur niveau d'implication. Il est primordial de rechercher l'adhésion de la famille dès le début. Dans le contexte de la protection judiciaire, cette adhésion est un objectif initial, lorsqu'elle n'est pas acquise ou qu'elle est contrainte de facto.

Au niveau du SAPSAD de Carpentras, nous avons rencontré, tout comme l'année dernière des difficultés récurrentes au démarrage et à la mise en œuvre de la mesure, nécessitant parfois plusieurs mois pour se concrétiser, ce qui a entravé notre intervention et engagé la responsabilité des professionnels qui ne pouvaient pas remplir leur mission.

Concernant l'antenne d'Avignon, nous n'avons pas rencontré de telles difficultés à débiter une mesure, excepté une. En revanche, les parents sont souvent sur la réserve et méfiants au début de la mesure, mais les visites et contacts récurrents avec les professionnels permettent de créer un lien de confiance avec le temps. A noter, que certaines familles restent dans une adhésion de principe.

La mesure implique une intervention intensive au domicile familial, mettant l'accent sur le développement des compétences parentales et leur engagement, avec pour objectifs de protéger le mineur confié, de préserver les liens quotidiens enfants/parents, et de soutenir la famille en tirant parti des compétences et de l'implication de chacun.

Cependant, cette année, nous avons été confrontés à une augmentation des situations de placement à domicile inadaptées. Nous avons rencontré de nombreuses familles refusant la mesure ou manifestant une adhésion superficielle, se traduisant par l'évitement des travailleurs sociaux ou l'acceptation apparente des objectifs sans réelle mise en œuvre.

Nous avons également été confrontés à des adolescents en rupture, présentant des défis complexes. Certains ont un passé de placements prolongés, rendant un retour au domicile impossible en raison de liens familiaux abîmés. D'autres souffrent de problématiques psychiatriques non résolues, rendant difficile l'établissement d'une relation de confiance avec les adultes.

Quel que soit le périmètre de nos interventions, le constat est identique : les jeunes accueillis présentent de plus en plus des troubles multiples et notamment des troubles psychiques très marqués, alors même que les réponses de la pédopsychiatrie s'avèrent insuffisantes.

Les addictions constituent un autre obstacle majeur, non seulement pour les jeunes, mais aussi pour les parents. Ceci empêche la relation et la communication avec ces jeunes et les parents, d'où un accompagnement d'autant plus difficile, parfois dangereux où deux professionnels doivent intervenir lors de la rencontre.

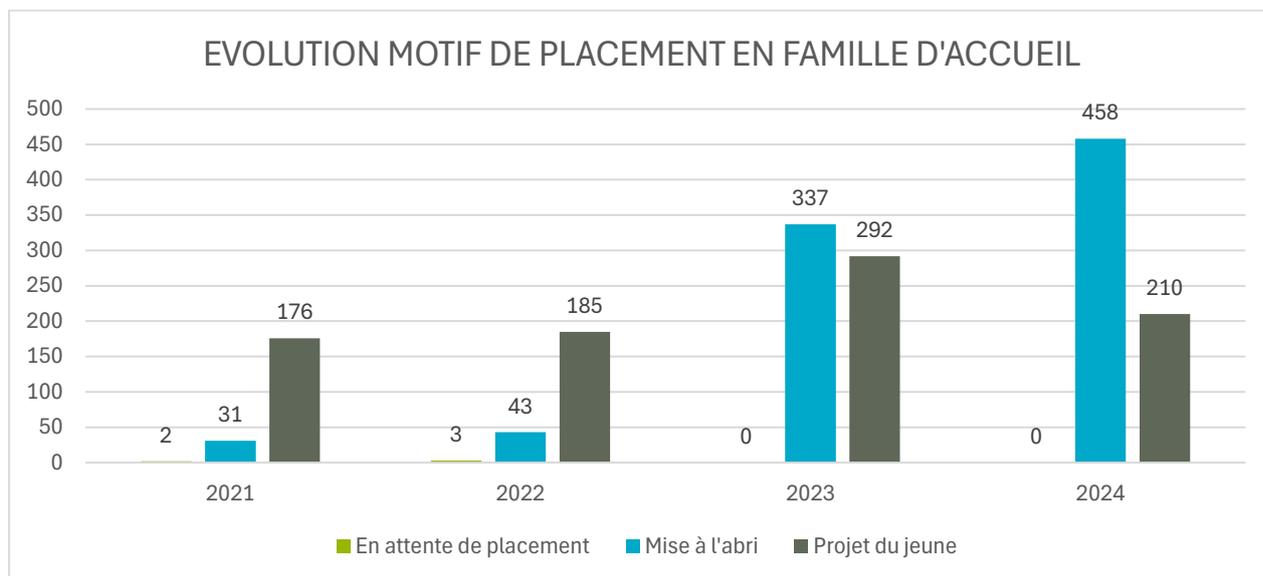
Nous rencontrons également, de plus en plus de situations où les conditions d'hygiène chez les familles sont très précaires avec l'apparition, par exemple, de punaises de lit, ce qui implique un engagement accru des professionnels et la nécessité en amont de mettre en place des mesures de protection.

Cette réalité a conduit certains professionnels au SAPSAD de Carpentras à quitter leur poste ou même à quitter le domaine de la protection de l'enfance, avec les difficultés d'attractivité de recrutement.

### III. ÉVALUATION DE L'ACTIVITÉ

#### III.1. LES ÉLÉMENTS CLÉS DE L'ANNÉE 2024

- Une augmentation des lits de répit



Dans le cadre de l'accompagnement du placement à domicile, il est possible que des accueils chez un assistant familial soient, selon les situations familiales, proposés. Ces accueils peuvent relever de deux types :

- Soit il s'agit d'un accueil avec des objectifs bien précis relevant du projet personnalisé de l'enfant,
- Soit il s'agit d'un accueil dans le cadre d'une mise à l'abri du fait d'une situation de danger avérée pour l'enfant au domicile familial.

Dans le cadre des accueils répondant à un projet, l'adhésion des familles est toujours recherchée avant la mise en place de l'accueil. Pour cela, le ou les parents sont rencontrés au préalable par l'assistant familial en présence du référent éducatif pour se présenter et instaurer une relation de confiance envers la famille.

Les objectifs d'un tel accueil peuvent là encore être divers selon les situations : il peut s'agir de travailler, par exemple, la séparation entre l'enfant et son parent, d'observer l'enfant en dehors de son environnement familial habituel pour une meilleure évaluation de ses compétences, ou encore de proposer des moments de répit pour les familles. Les parents peuvent être eux-mêmes demandeurs de ces accueils qui doivent toutefois s'inscrire dans le cadre du projet de l'enfant, et en cohérence avec l'accompagnement global.

La durée de ces accueils et leur fréquence est variable et se fait en fonction de chaque situation et des besoins des enfants. Elle est réévaluée en réunion d'équipe lorsque l'accueil perdure sur plusieurs mois.

Les assistants familiaux sont présents sur les réunions hebdomadaires du service et s'investissent dans un travail d'équipe porteur en participant à nourrir les échanges en lien avec leurs observations, et avec les référents éducatifs. La présence quotidienne de l'enfant chez l'assistant familial permet à l'équipe d'avoir des observations plus fines et précises. Il peut être intéressant de relever que les enfants se présentent parfois bien différemment des observations faites au domicile.

Dans le cadre des mises à l'abri, nous recherchons, dans la mesure du possible, la collaboration des parents mais cela ne peut pas toujours être le cas lorsqu'il s'agit d'une situation d'urgence pour l'enfant. Malgré cela, le lien avec les parents est maintenu par le service SAPSAD et des rencontres peuvent avoir lieu entre l'enfant et sa famille, selon les situations.

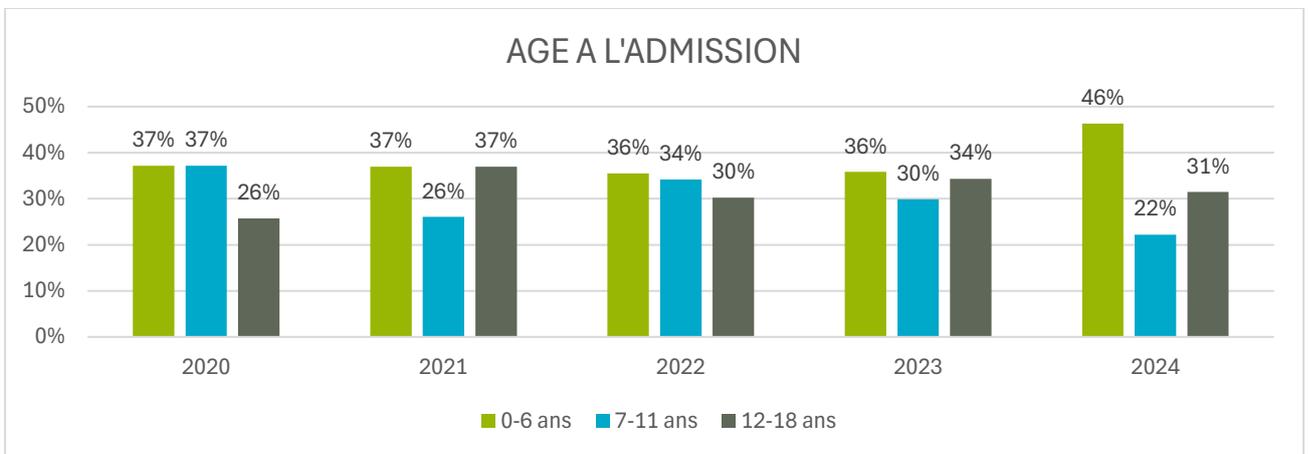
Nous constatons, cette année 2024, une augmentation significative de la mise en œuvre des mises à l'abri.

Les mises à l’abri ont été répétées en 2024, pour aboutir, dans la plupart des cas, à un placement de l’enfant hors domicile. Cela confirme le fait que les situations que nous suivons sont de plus en plus fragiles et ne correspondant pas toujours à l’accompagnement SAPSAD préalablement défini ; la mission première du SAPSAD s’appuyant sur l’intervention au domicile des parents par principe.

Les mises en l’abri se faisant dans un contexte d’urgence et de danger pour l’enfant, un retour au domicile parental n’est souvent pas envisageable par la suite. Par conséquent, l’accueil en mise à l’abri se poursuit jusqu’à la date d’audience (où est sollicité un placement) et parfois, même au-delà lorsqu’aucun autre accueil n’est trouvé.

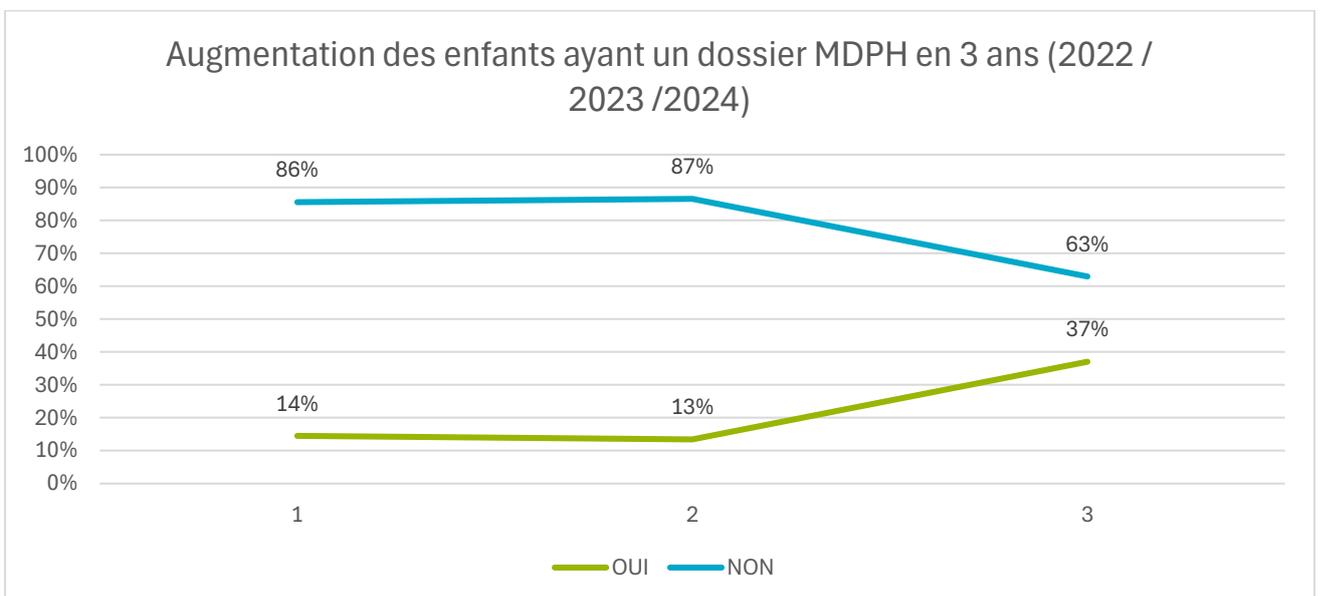
Tout comme pour l’année 2023, au regard de ce nombre très important de mises à l’abri, il convient de préciser que le service SAPSAD a dû faire appel à un grand nombre d’assistants familiaux du Pôle Soutien Familial (PSF).

➤ Evolution de l’âge à l’admission



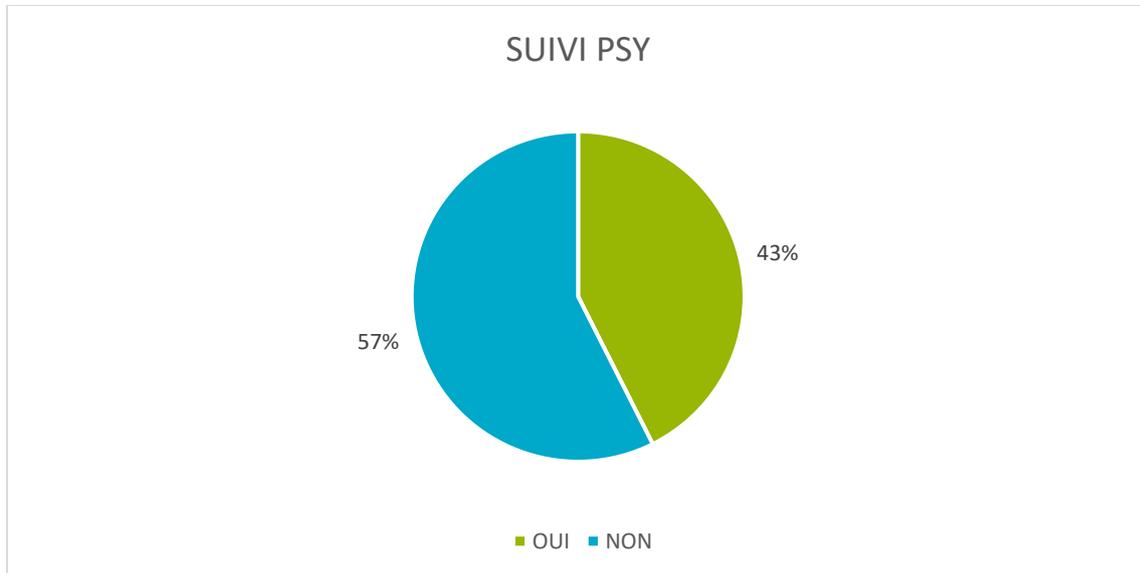
En comparaison avec l’année 2023, il y a eu une augmentation des mesures pour les enfants de moins de 6 ans (+10%), une baisse pour les enfants entre 7 et 11 ans (-8%) et une stabilité pour la tranche d’âge comprise entre 12 et 18 ans (-2%), ci-dessus le tableau récapitulatif.

➤ Un accroissement des mineurs ayant un dossier à la MDPH



Concernant les enfants avec une reconnaissance MDPH, on note une réelle progression, soit plus 21% par rapport à 2023 (16% des enfants contre 37% en 2024).

➤ Une augmentation des suivis psy



L'élément important à retenir est l'augmentation des suivis psy depuis ces dernières années.

En 2022, le taux était de 13%.

En 2023, il était de 24%.

En 2024, il est de 43%, soit + 20% par rapport à 2023.

## III.2. ÉLÉMENTS QUANTITATIFS

### III.2.1. GPEC (MOUVEMENT DU PERSONNEL, FORMATION...)

#### Mouvement du personnel :

ENTREE CDI/ CDD (hors AF)	6
SORTIE CDI/ CDD (hors AF)	9
NOMBRE D'AF AYANT INTERVENU SUR LES SAPSAD	19, dont 3 CDD (1 long et 2 courts)

En comparaison avec 2023, il y a eu autant de sortie, mais 3 entrées en moins et 6 interventions supplémentaires d'AF sur le SAPSAD.

#### FORMATION : 11 formations sur le POLE SOUTIEN FAMILIAL : 2 891 h 30

FORMATIONS	NB DE SALARIES
ACCOMPAGNER LES TROUBLES DU COMPORTEMENT ET LE HANDICAP	10
ASCOM	1
COORDINATEUR DE PARCOURS	1
LES VISITES MEDIATISEES	5
STAGE 60H	2
DEAF	17
COMMUNICATION NON VIOLENTE	10
MASTER 2 MANAGEMENT	1
ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS DE 0 A 6 ANS	11
VIOLENCES INTRAFAMILIALES	3
ESOPPE - EVALUATION DES SITUATION EN PROTECTION DE L'ENFANCE	6

Il y a eu plus d'heures de formations en 2024 sur le pôle, 2891h30, contre 2456h30 en 2023.

### III.2.2. NOMBRE D'ÉVÈNEMENTS INDÉSIRABLES (FEI ET FEIG)

Il n'y a pas eu de fiche d'incident sur l'année 2024.

### III.2.3. STATISTIQUES (TABLEAU D'ACTIVITÉ)

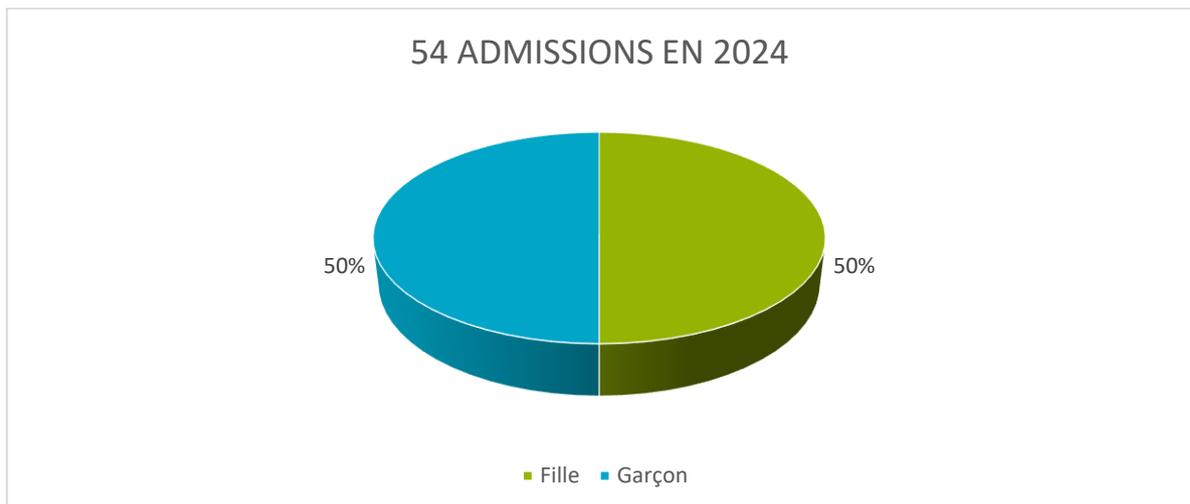
#### Chiffres clés 2024

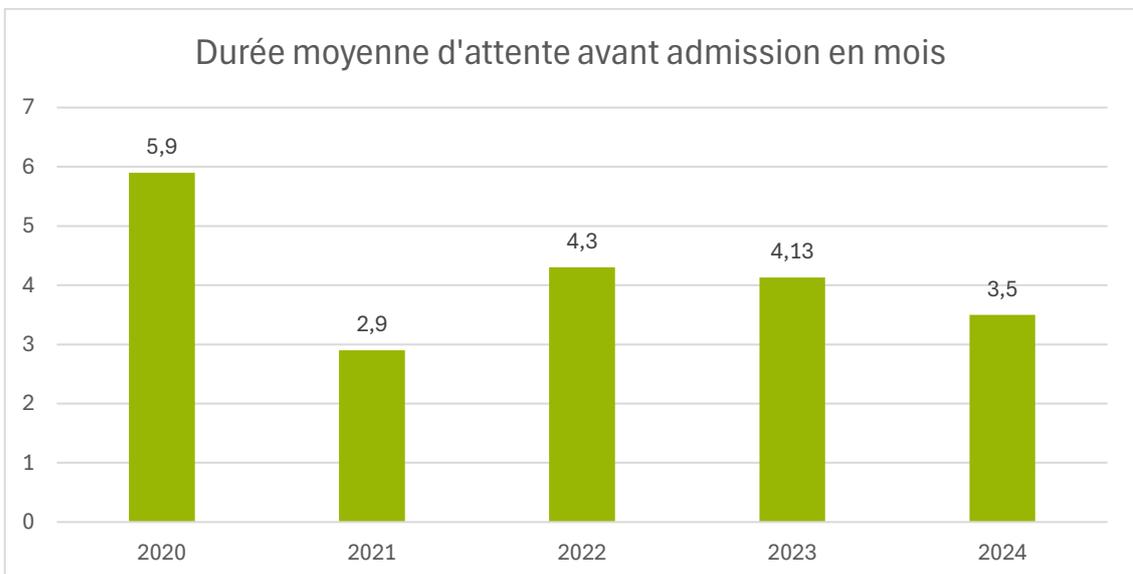
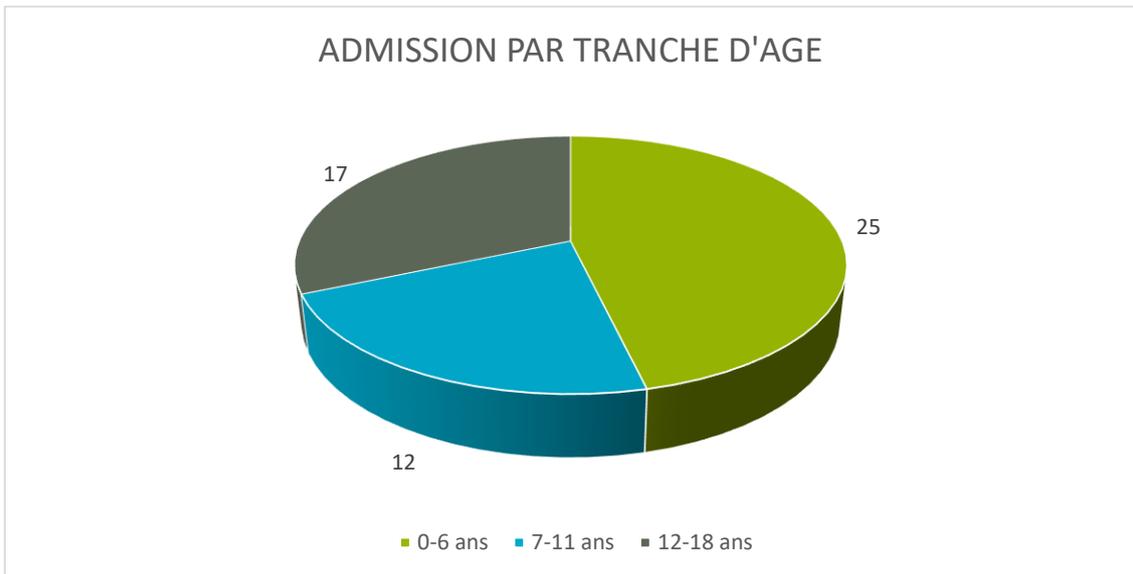
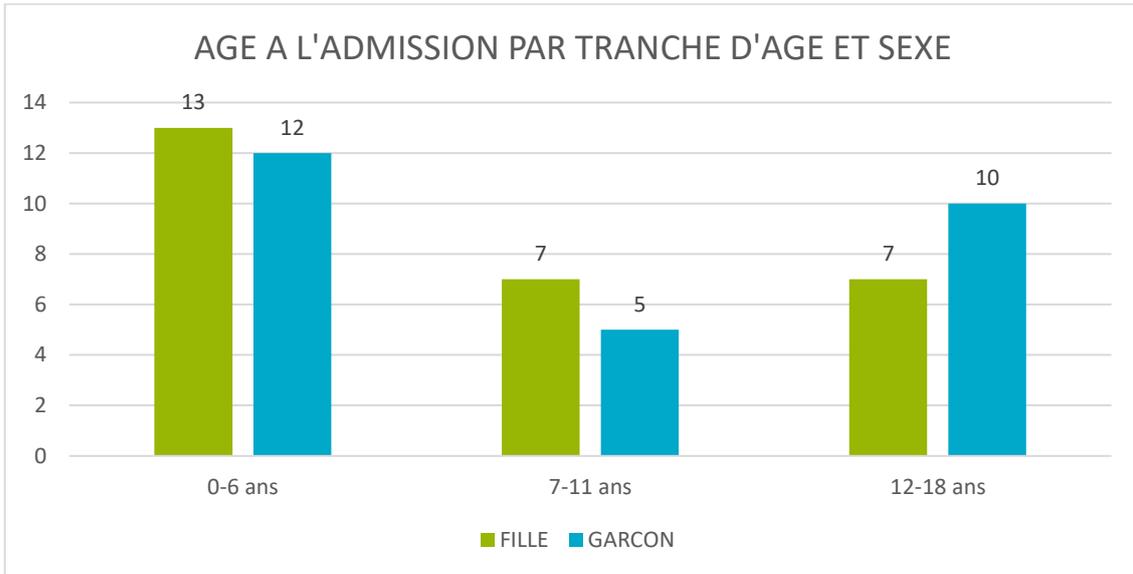
NB THÉORIQUE DE JOURNÉES	27 740	RÉPARTITION PAR AGE → MOYENNE 9 ANS	46 % d'enfants de 0 à 6 ans 22 % d'enfants de 7 à 11 ans 31 % d'enfants âgés de 12 à 18 ans
TAUX D'OCCUPATION EN %	98,07 %		
NB ARRÊTÉ DE JOURNÉES	27 204	RÉPARTITION PAR SEXE	50 % de filles, 50 % de garçons
NB RÉEL DE JOURNÉES	27 271	RECONNAISSANCE MDPH	37 % des enfants
TAUX D'OCCUPATION RÉEL EN %	98,31 %	ENFANTS SORTANTS	55 enfants
	ORIGINE GÉOGRAPHIQUE	100 % de mineurs sont originaires de Vaucluse	
	RÉPARTITION PAR EDES	56 % EDES CARPENTRAS 33 % EDES AVIGNON ET GRAND-AVIGNON 11 % EDES ORANGE	

Nous avons réalisé 27 271 journées, soit l'objectif fixé atteint.

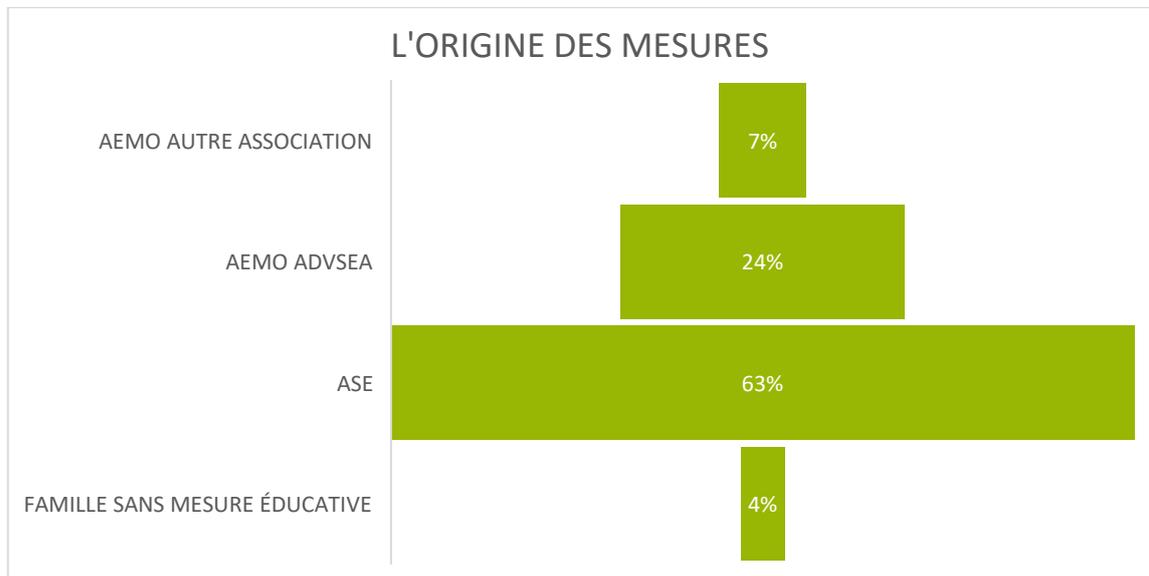
### III.2.4. ENTRÉES ET SORTIES – PPE (DURÉE...)

#### LES ADMISSIONS

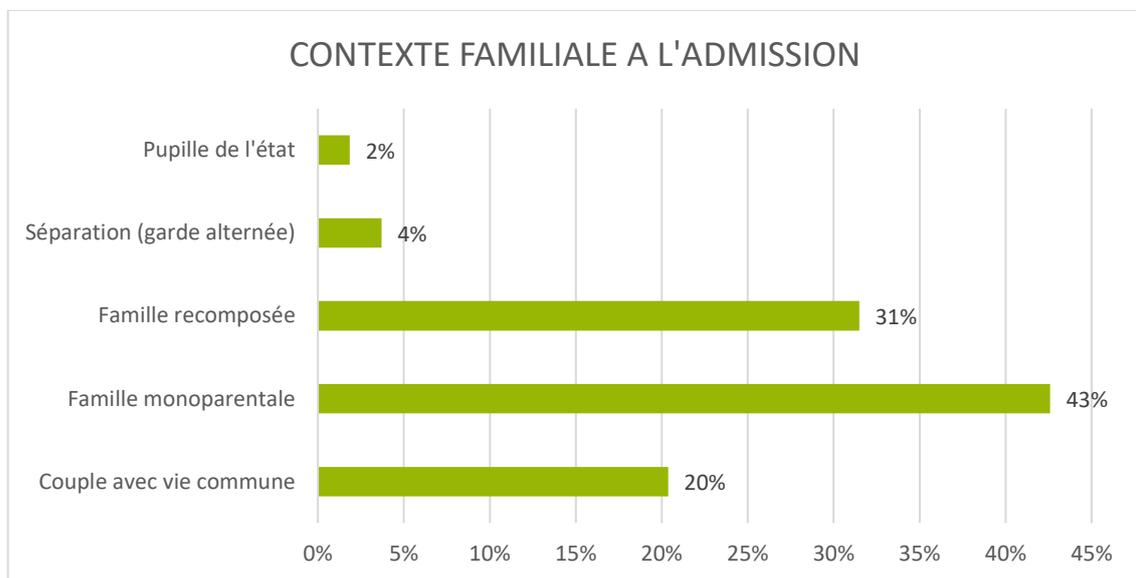




La durée moyenne d'attente avant une admission de la mesure est plutôt stable au regard des deux dernières années.

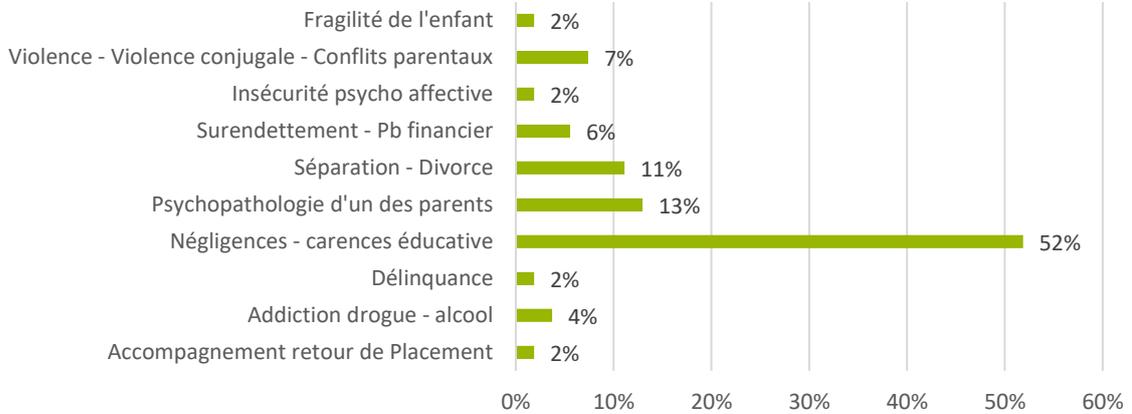


On note une stabilité dans l'origine des mesures sur les trois dernières années.

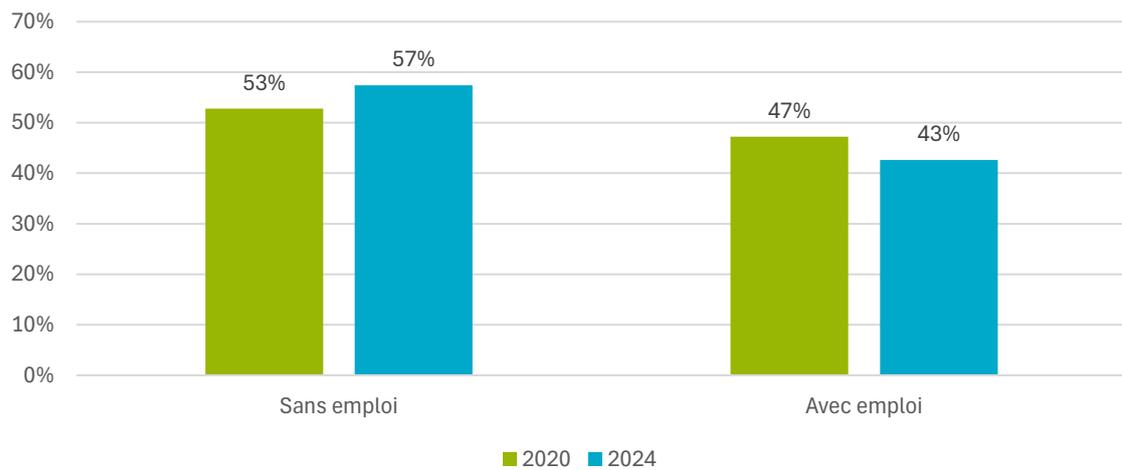


L'élément notable est celui d'une légère hausse des familles recomposées (+10%) par rapport aux trois dernières années qui étaient autour de 20%.

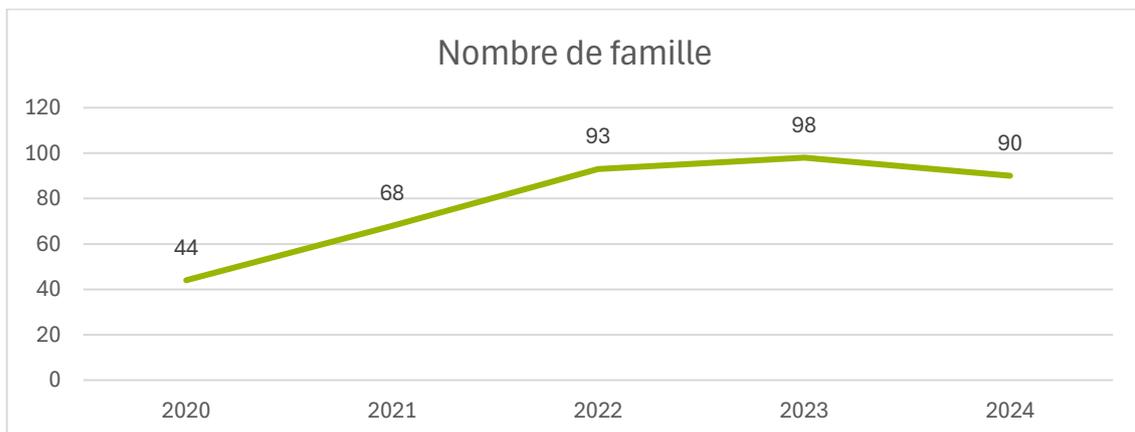
### PROBLEMATIQUE RENCONTREE PAR LES PARENTS A L'ADMISSION

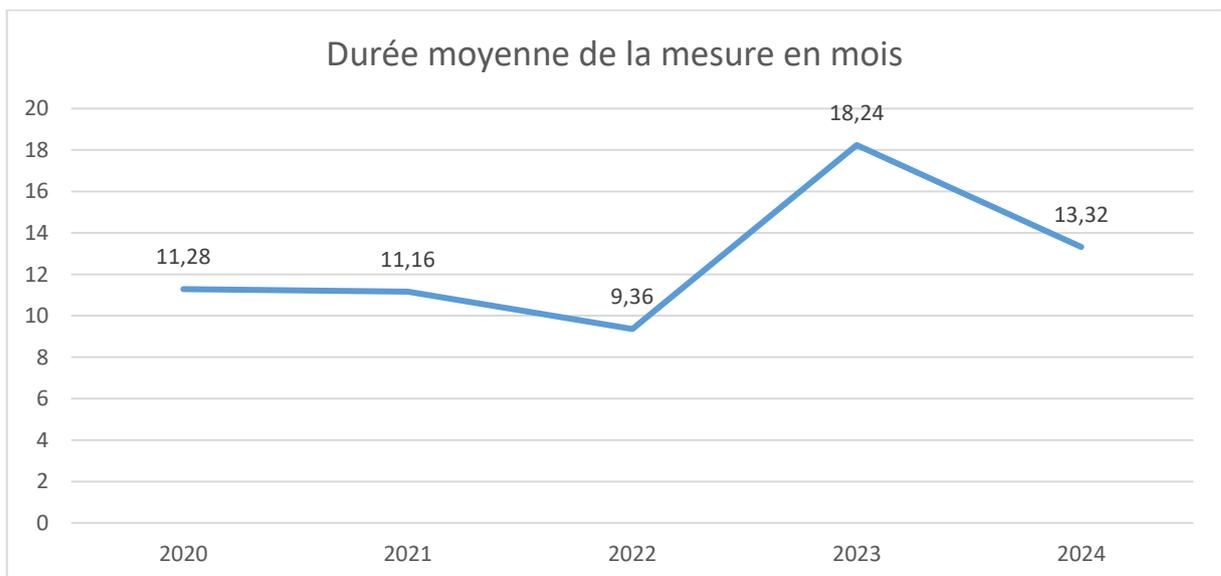
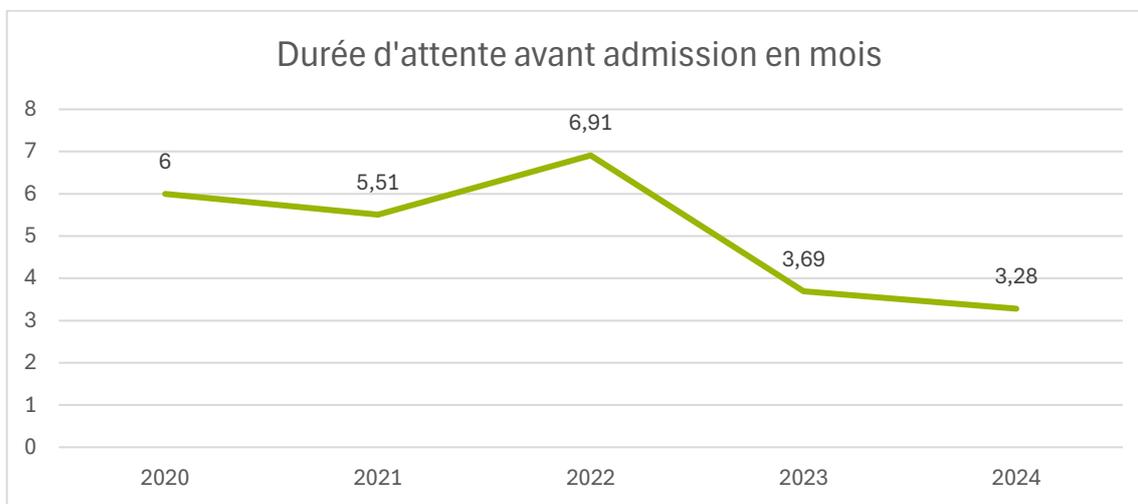
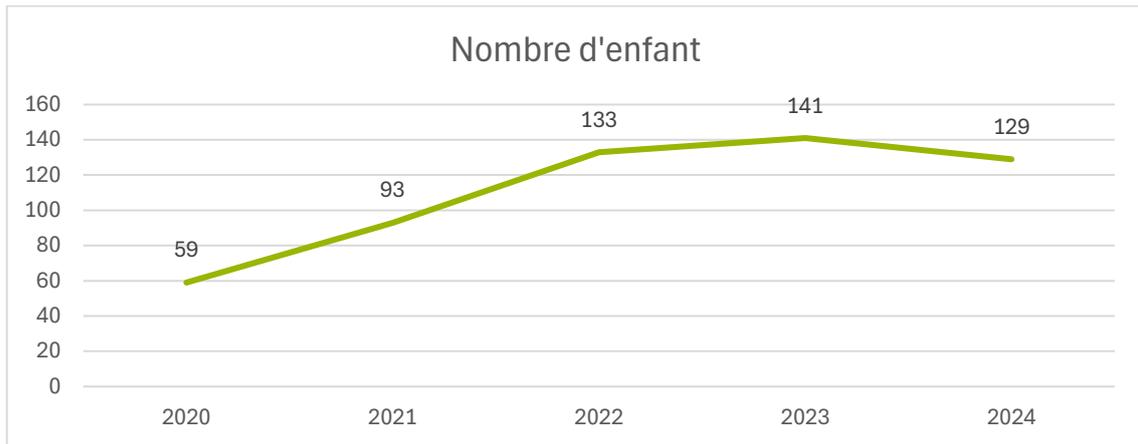


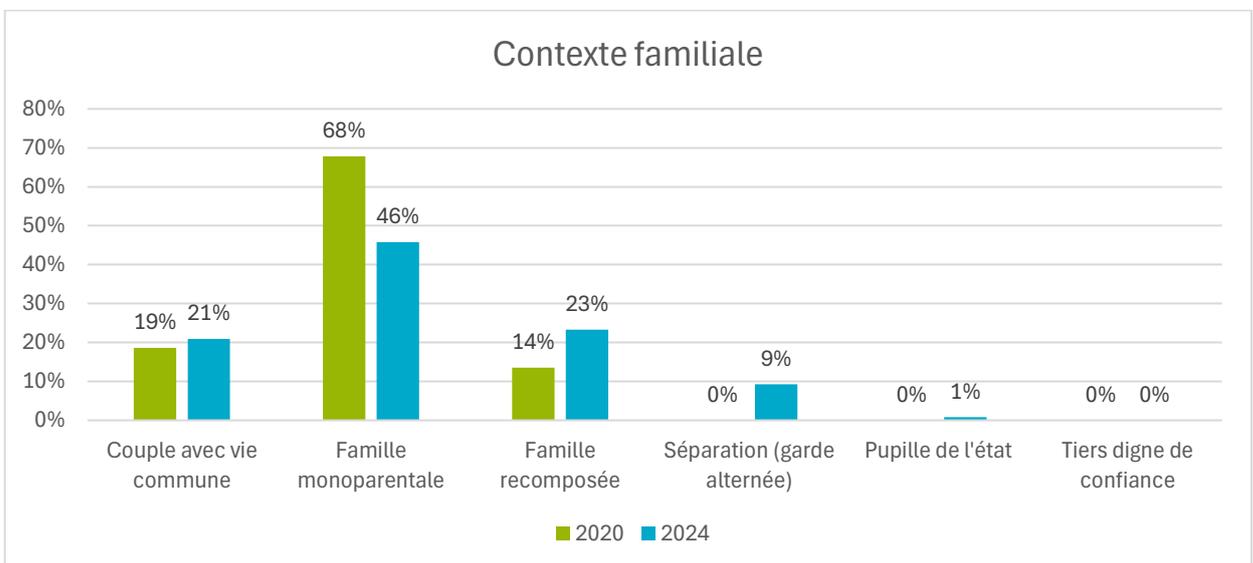
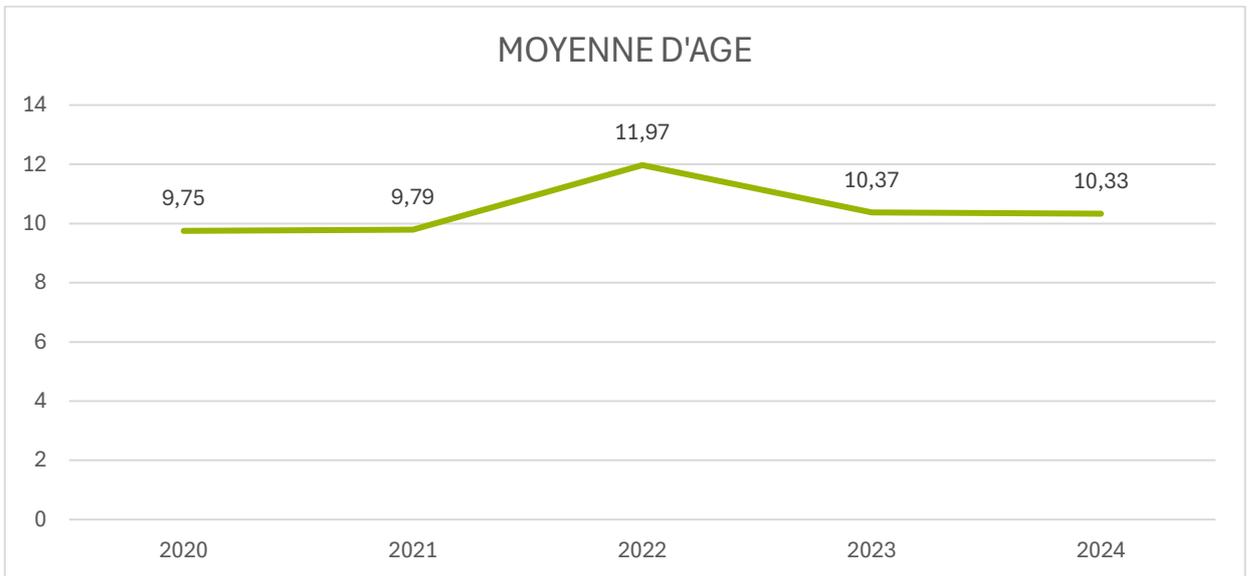
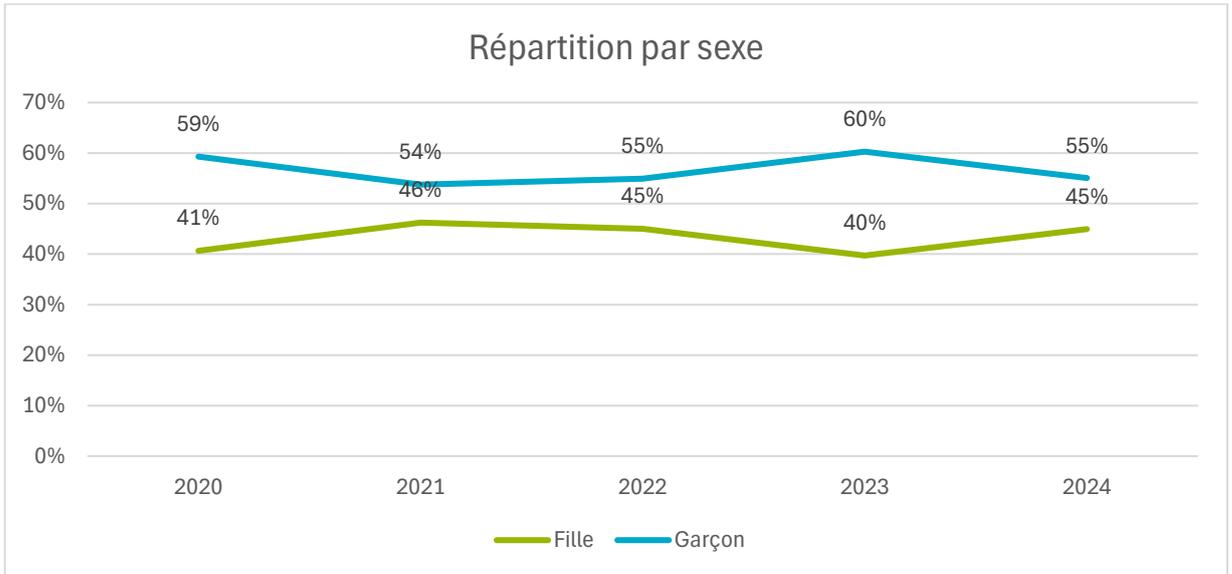
### AUGMENTATION DU NOMBRE DE PARENTS SANS EMPLOI



### FILE ACTIVE



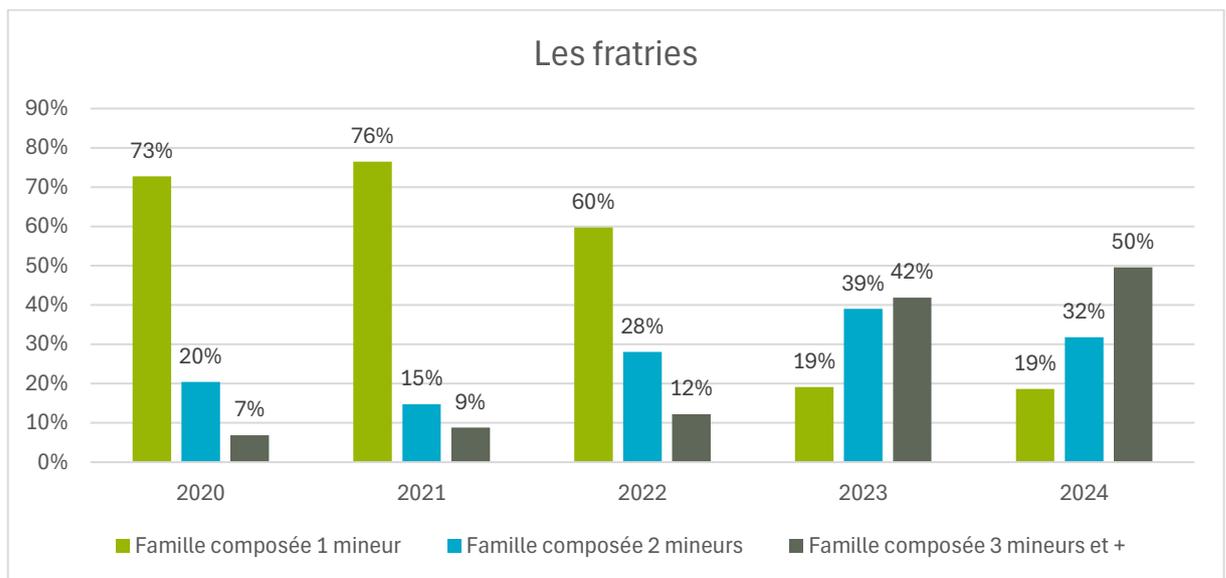




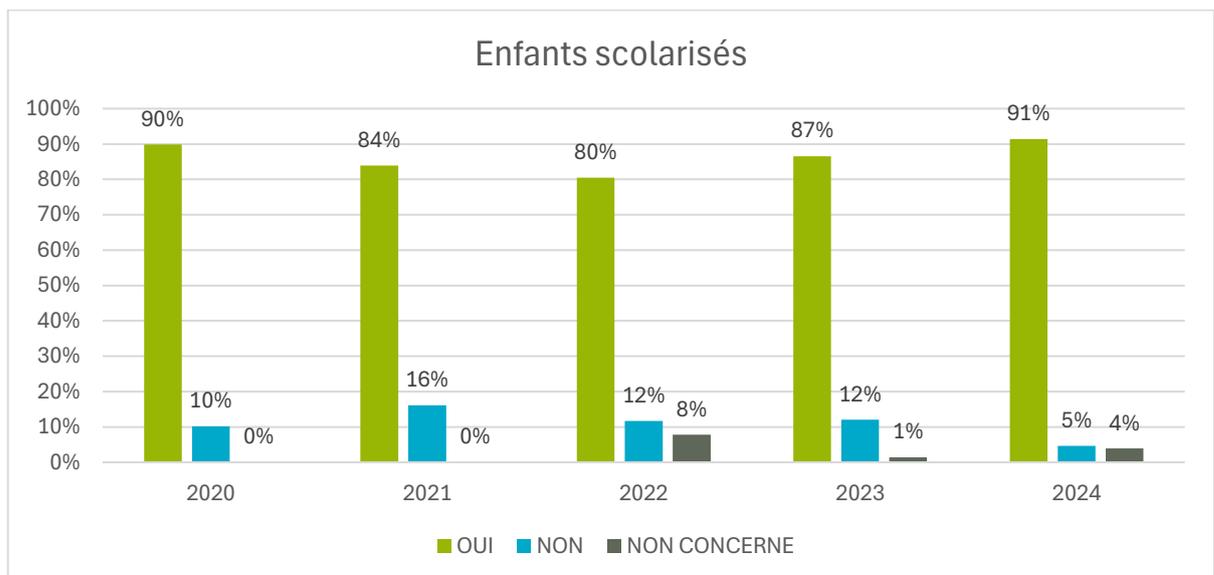
Depuis 2020, on observe les éléments suivants concernant la composition familiale à l'entrée de la mesure :

- Un pourcentage stable pour les couples,
- Une diminution des familles monoparentales pour une augmentation des familles recomposées et des parents séparés avec une garde alternée.

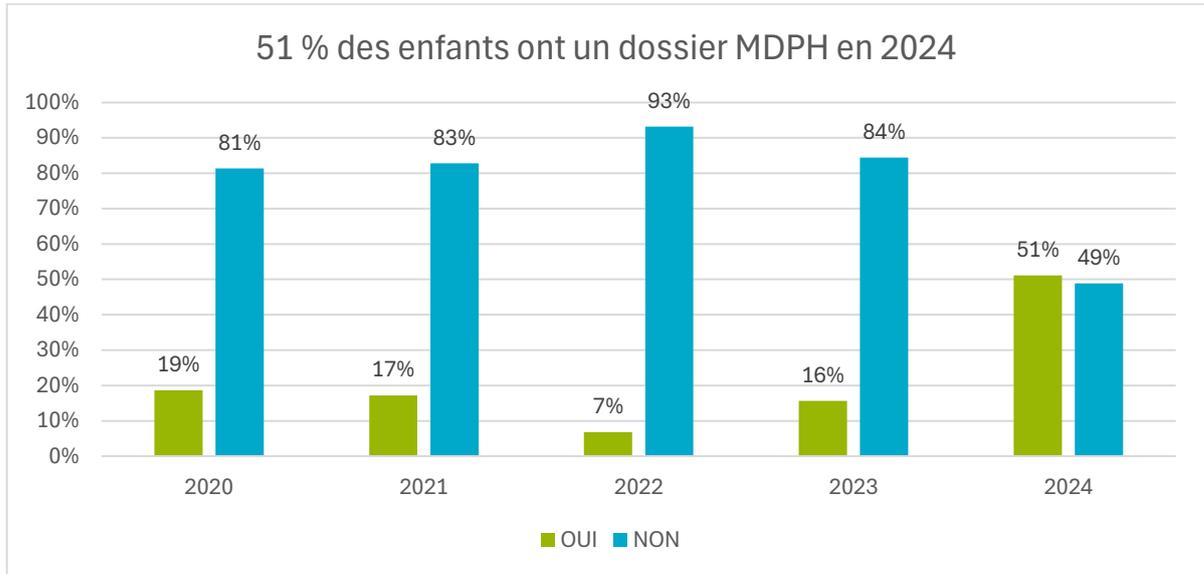
On peut préciser que le contexte familial varie peu entre l'entrée de la mesure et l'admission, excepté une tendance où à l'admission il y a eu une augmentation des recompositions familiales et une diminution des séparations.



On observe une transformation importante de la famille avec un accroissement du nombre de mineurs.

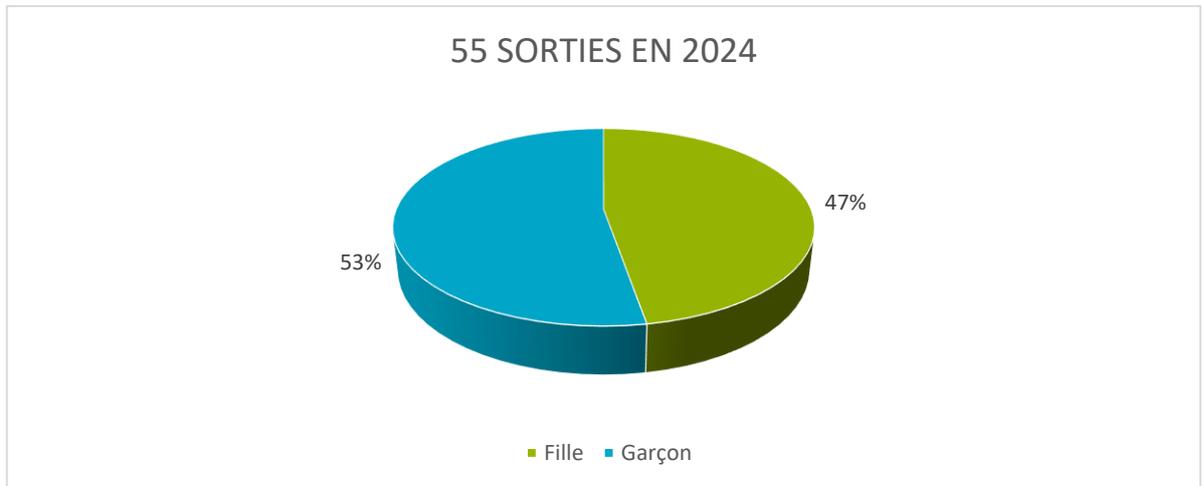


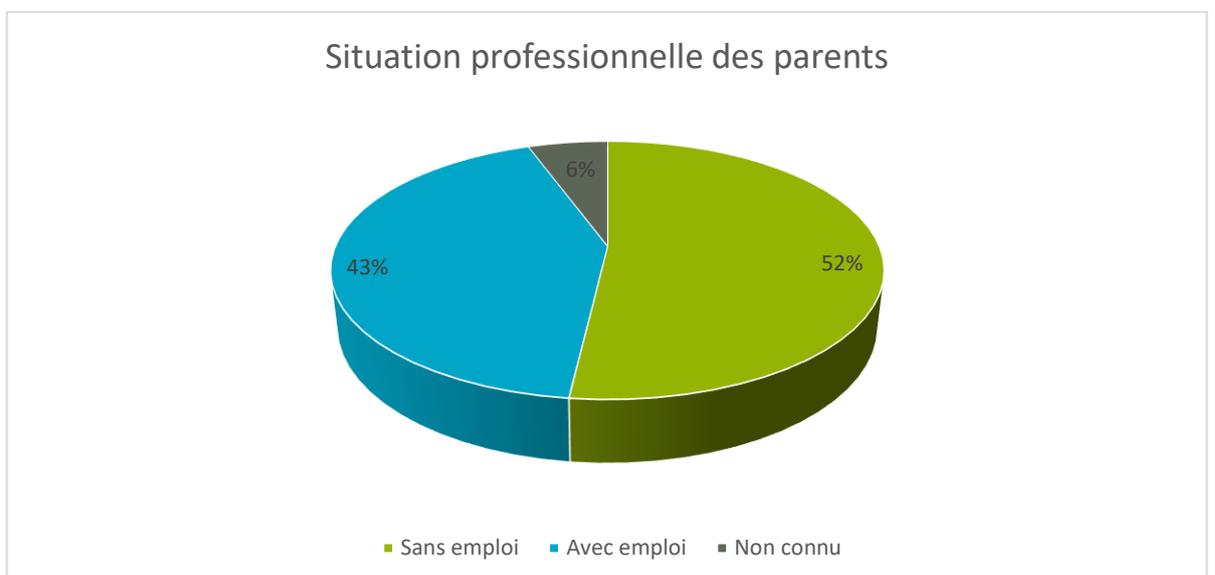
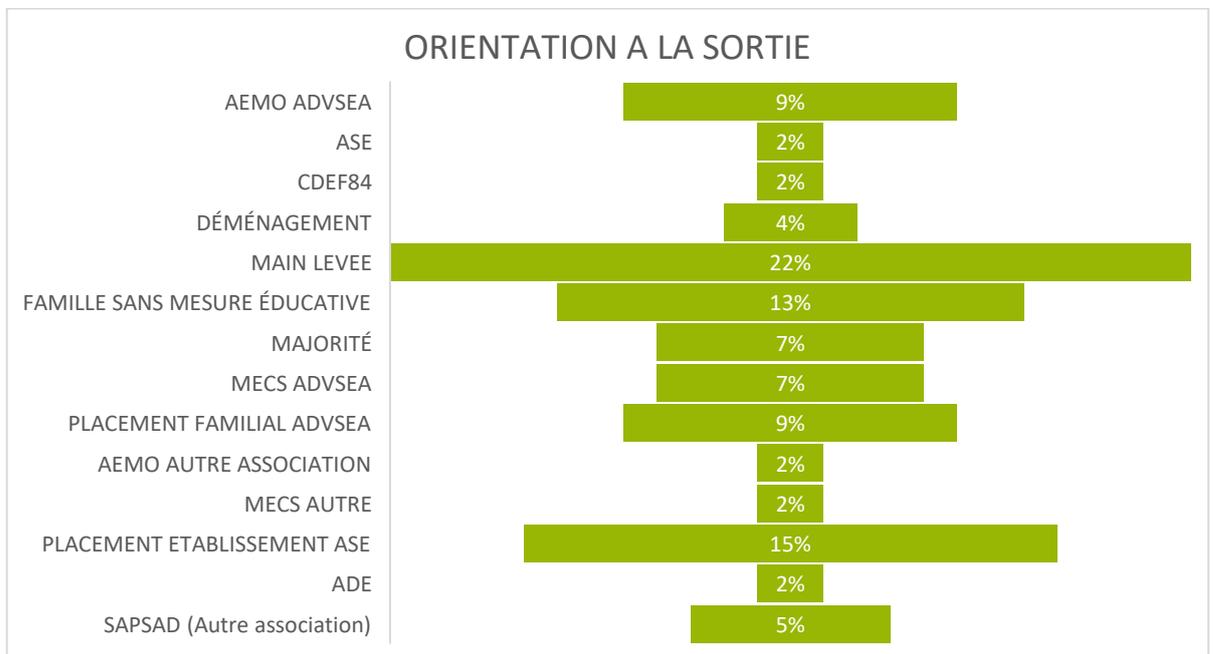
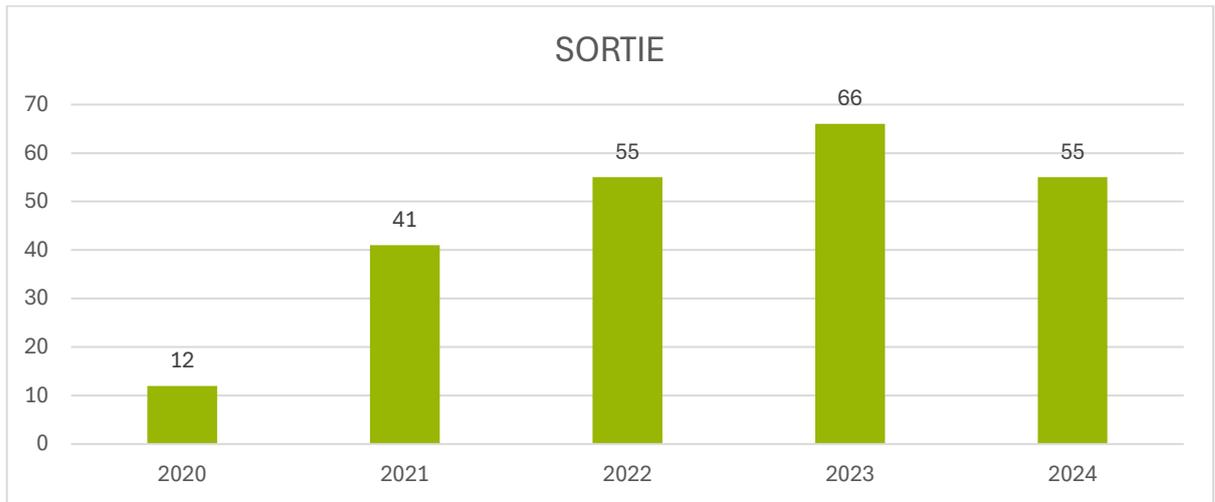
Concernant la scolarisation des mineurs, on remarque un taux stable depuis 2020.



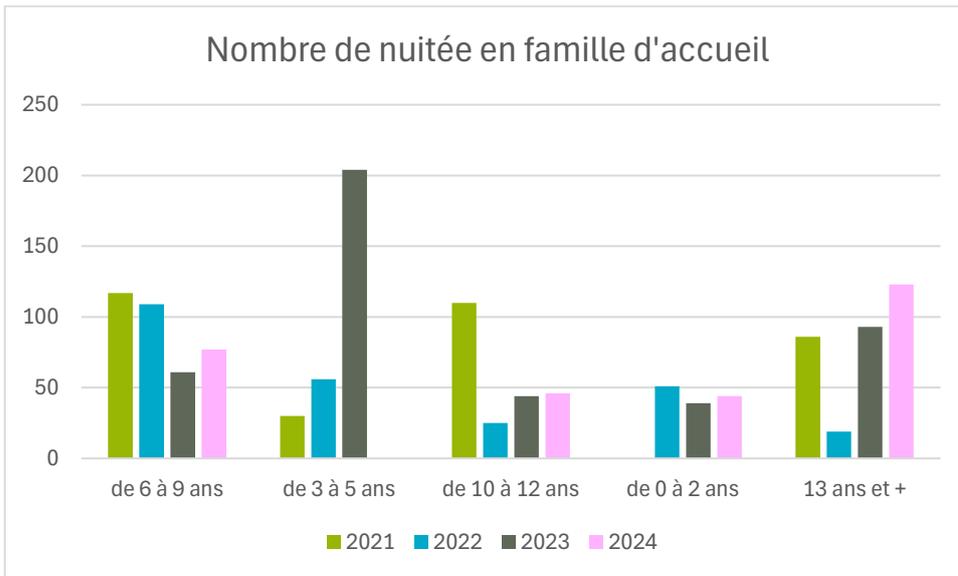
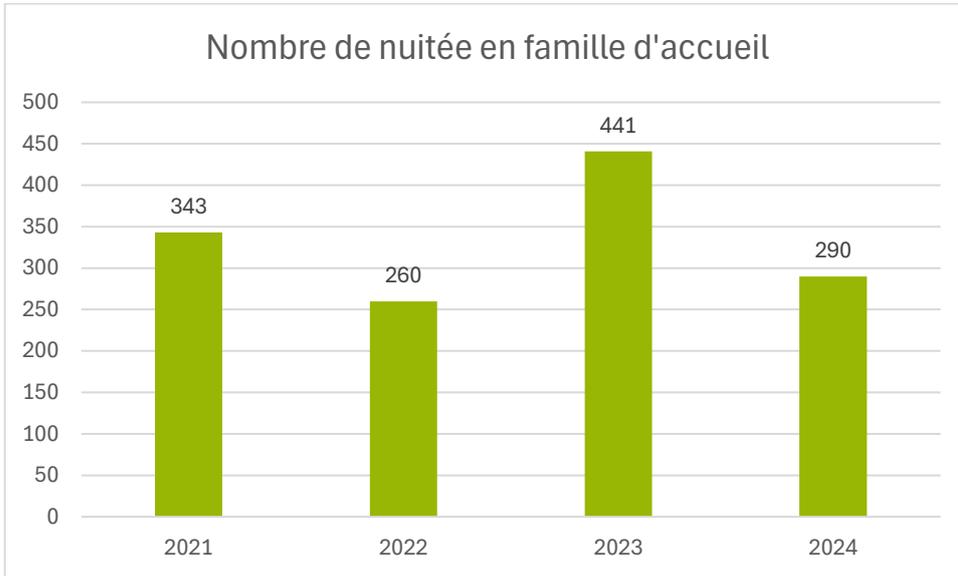
On observe une réelle augmentation depuis 2020, des enfants ayant un dossier MDPH, soit plus de 50% en 2024.

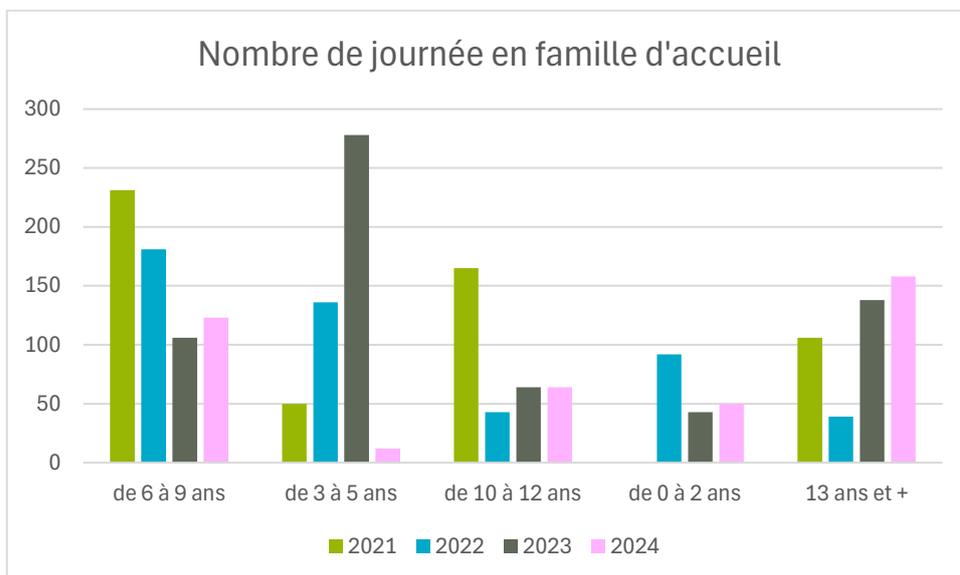
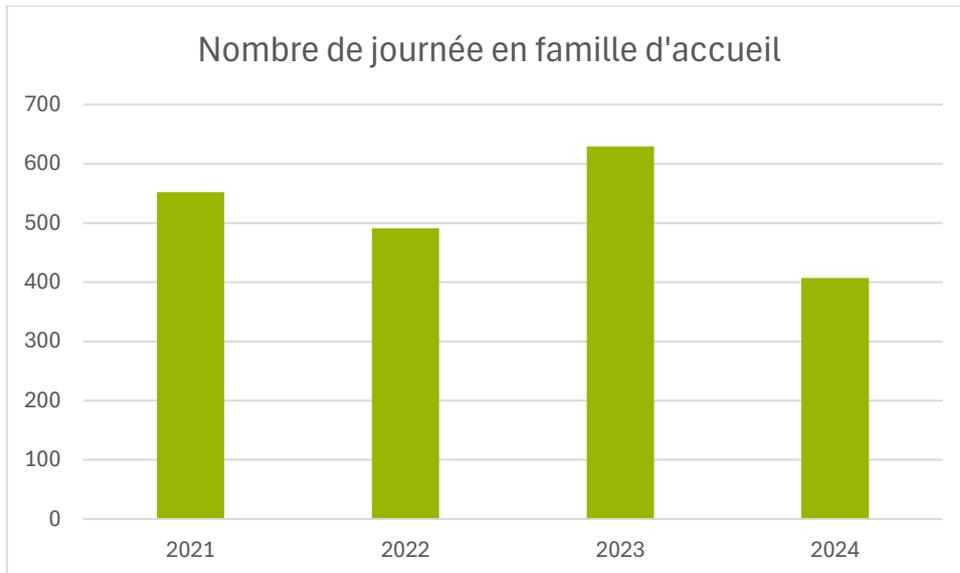
## LES SORTIES



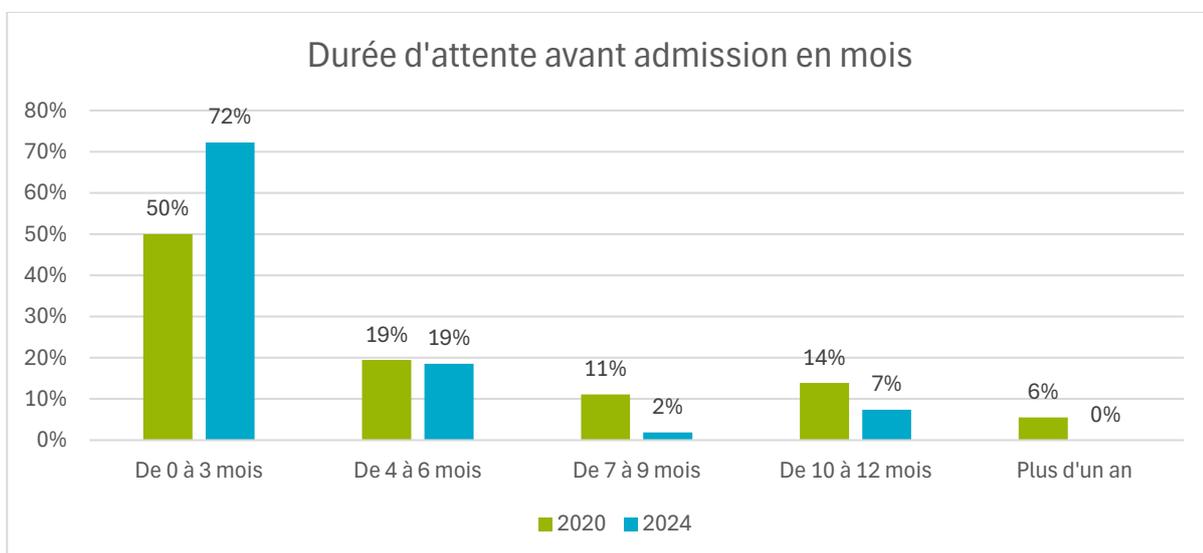


### III.2.5. LES ACCUEILS AU SAPSAD



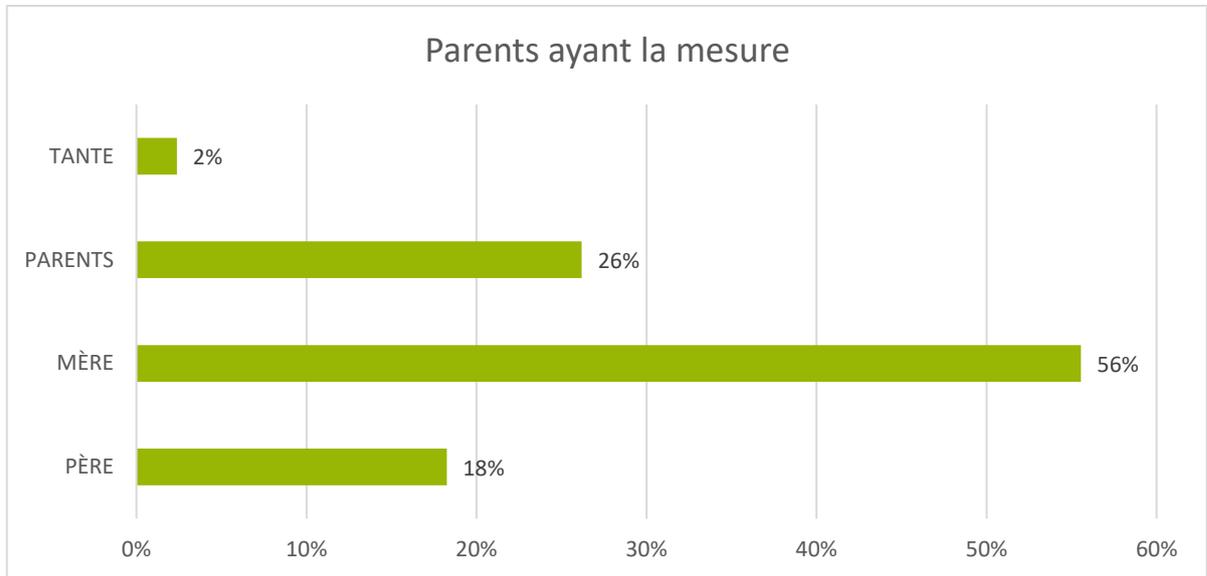


### III.2.6. ADMISSION : DURÉE D'ATTENTE



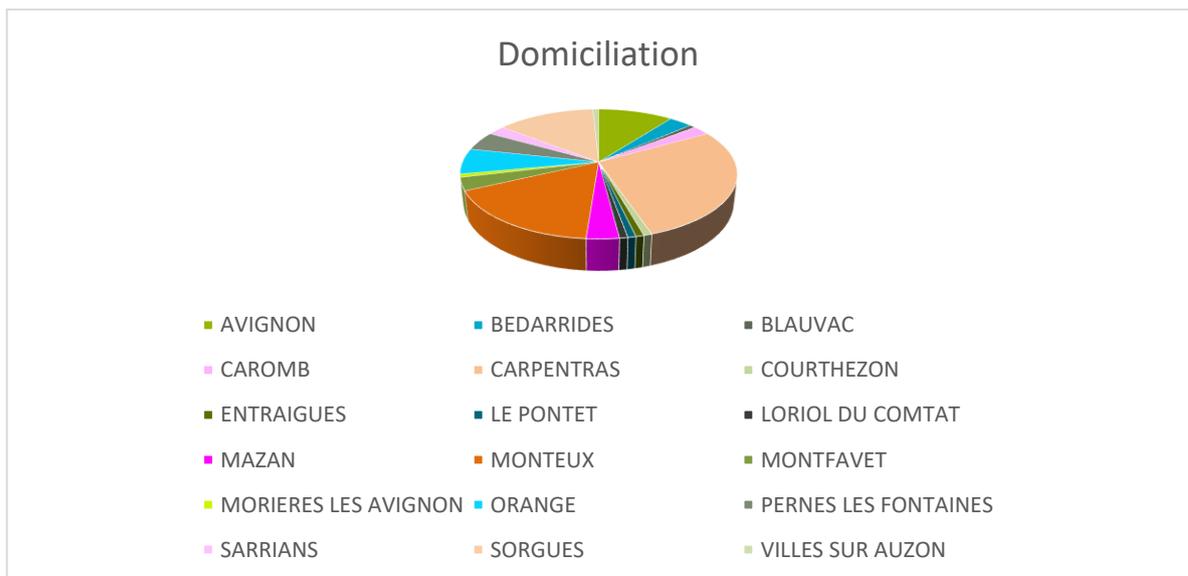
Le constat est qu'il y a une prise en charge de la mesure assez rapidement entre 0 et 3 mois après l'ordonnance de la mesure.

### III.2.7. PARENTS



Les chiffres sont quasi identiques à l'année 2023.

### III.2.8. DOMICILIATION



### III.3. ÉLÉMENTS QUALITATIFS

#### III.3.1. ANALYSE DES ACCOMPAGNEMENTS INDIVIDUELS

La mesure exercée par les Services d'accueil, de protection, de soutien et d'accompagnement à domicile (SAPSAD) répond aux orientations de la réforme de la protection de l'enfance soucieuses à la fois du bien-être de l'enfant et de la continuité de la stabilité affective qui doit l'entourer.

Il s'agit d'une intervention très soutenue au domicile familial, qui s'appuie sur la mobilisation des capacités parentales et leur montée en compétences qui a pour objectifs de :

- Protéger le mineur confié en veillant à ses conditions de vie matérielle, sa sécurité physique, affective et psychique, sa santé, son développement psychomoteur et relationnel. - Préserver le lien quotidien enfants/parents en contribuant à maintenir l'enfant dans son milieu familial - Aider, soutenir, conseiller la famille en s'appuyant sur les compétences et l'implication de chacun,
- Les contre-indications de la mesure : Certaines pathologies psychiatriques non stabilisées ou encore déniées, des carences graves du lien ainsi que des faits de maltraitements physiques et sexuelles récents apparaissent incompatibles avec ce type d'orientation.

Comme 2023, nous observons sur cette année une augmentation des situations de placement à domicile inadaptées au vu des indications du nouveau cahier des charges.

Ainsi, principalement sur Carpentras, nous avons dû faire face à de nombreuses familles dans le refus de la mesure ou présentant une adhésion de façade.

Par ailleurs, il y a également les jeunes dont les problématiques psychiatriques n'ont pas été résolues ou bien ne sont pas pris en charge suffisamment pour lui permettre de se poser et de s'asseoir dans une relation de confiance avec l'adulte.

Ce profil de jeune amène parfois de la violence, des insultes, de l'évitement et même de l'ignorance.

L'enjeu se situe également au niveau des addictions qui touchent, non seulement le mineur, mais aussi les parents, ce qui empêchent la relation, la rencontre de l'autre. Les adolescents « difficiles » se réfugient bien souvent dans les addictions pour éviter la confrontation au monde réel et donc à la souffrance. Il est difficile de les diriger vers autre chose pour avoir une place auprès d'eux.

Encore cette année, nous ferons le bilan que les services de soin manquent et que la psychiatrie nous a abandonné, nous et les patients pour des raisons probablement de fonctionnement et de budget.

Cela étant, nous avons régulièrement des enfants et des familles sans soins psychiatriques ou psychologiques faute de moyens humains, matériels et financiers.

Il est difficile de travailler l'éducatif lorsque nous avons une personne qui n'est pas stabilisée et qui présente des troubles pouvant le mettre en danger et mettre les autres en danger.

Cette défaillance du système commence à se développer ou à contaminer d'autres secteurs du soin tels que les CAMSP, les suivis orthophoniste, les bilans médicaux, cognitifs. Beaucoup de systèmes sont saturés et nous travaillons parfois seul et en ne pouvant répondre à tous les besoins de l'enfant.

Nous avons pu constater également que le nombre de familles et d'enfant en situation de déficience avait augmenté. Cela pourrait être la conséquence de tous les secteurs de soins saturés et le manque de prise en charge des patients sur des besoins spécifiques.

Au SAPSAD, nous restons parfois observateurs de la situation et notre accompagnement ne peut répondre ou ne peut palier à des absences de ce type. Le travail reste inachevé et les familles ne comprennent pas nos demandes dans ce cadre-là.

La présence des TISF avait été un plus pendant longtemps auprès de nous. Cependant, aujourd'hui les possibilités de mettre en place des TISF s'amointrissent également laissant les personnes à nouveau dans un manque d'accompagnement.

Ce contexte de travail a poussé certains professionnels à quitter leurs postes et parfois même à quitter le domaine de la protection de l'enfance. Les professionnels font face parfois à un sentiment d'impuissance tellement la situation est abîmée et qu'elle ne relève pas d'un accompagnement et d'un soutien à la parentalité.

Sur cette année encore, nous avons été confrontés à des départs de professionnels, mais surtout à des difficultés des recrutements.

### III.3.2. ANALYSE DES ACCOMPAGNEMENTS COLLECTIFS

Comme chaque année, différentes activités collectives à destination des enfants, mais aussi des parents se mettent régulièrement en place sur le service.

Ces ateliers sont dans la continuité de notre mission et visent à soutenir la parentalité et à renforcer l'accompagnement éducatif.

Pour se faire nous profitons des temps forts de l'année qui représentent pour les familles des temps symboliques en termes de rassemblements familiaux, mais aussi de partage d'émotions qui viennent travailler, solidifier les liens intrafamiliaux.

Nous pouvons en évoquer quelques-uns ici tout en sachant que d'autres ateliers type groupe de parole pour les parents mais aussi des ateliers parents-enfants type lieux d'accueil parents-enfants sont également instaurés sur le service.

Il y a eu, notamment, la fête d'Halloween, au mois d'octobre, une ferme pédagogique au mois de décembre pour célébrer Noël qui a permis de regrouper parents et enfants confondus.

Il s'agit d'un temps convivial où chacun rencontre d'autres enfants, d'autres parents ce qui crée un grand moment de socialisation.

Les professionnels passent également un moment privilégié avec les familles ce qui ouvre une autre porte à la relation de confiance établie avec elles.

#### **Une reconduction pour l'antenne d'Avignon : les séjours familles**

Pour la seconde fois, durant l'été 2024, l'antenne du SAPSAD d'Avignon a réitéré l'expérience positive menée l'été 2023 d'un séjour famille. Ce séjour a été conçu pour permettre à plusieurs familles du service de passer des moments de détente dans un cadre dépaysant, et différent de leur quotidien, souvent difficile.

Le séjour a été organisé du 6 au 13 juillet 2024 au Camping "Le domaine des Iscles", situé à La Roque-d'Anthéron (13640) à 1h de route du service, ce qui facilitait la venue de l'équipe de professionnels sur place. La semaine a été divisée en deux afin de permettre à quatre familles au total de participer au séjour. 18 personnes ont participé au séjour avec des enfants âgés de 2 à 14 ans. Sur ces quatre familles, 2 étaient issues du secteur Avignon et deux autres du secteur de Sorgues.

Un repas partagé commun aux quatre familles avec les quatre éducatrices du service a été organisé le mercredi 10 juillet, avec une participation de chacun.

De façon globale, les objectifs du séjour étaient de permettre aux parents de :

- Exercer et de prendre confiance dans leurs responsabilités parentales en approfondissant leurs relations à leurs enfants ;
- Gérer individuellement l'organisation de la semaine en lien avec un planning travaillé avec l'équipe
- Renforcer le lien et le travail conjoint avec l'équipe du SAPSAD
- Partager des moments de qualité en famille dans le cadre de vacances

En plus de ces objectifs généraux, les objectifs ont été adaptés en fonction des situations familiales et des objectifs de travail, définis dans le cadre du PPE des enfants accompagnés. Des chartes d'engagement réciproque ont été signées en ce sens avec chaque famille afin de préciser les objectifs de travail et la responsabilité de chacun.

De façon à impliquer les familles dans la préparation du séjour, une réunion a été organisée en amont au service afin de discuter des préparatifs, d'un point de vue logistique, et des objectifs de travail. Les points suivants ont été travaillés : dates et horaires de départ, organisation du transport, activités prévues pendant le séjour, équipements nécessaires, consignes de sécurité et règles à suivre pendant le séjour. Il a été rappelé à chaque famille que les parents restaient responsables de leurs enfants pendant tout le séjour et tout à fait autonomes dans la gestion des activités à leur proposer sur place. Le choix a été

porté sur un camping, accessible au niveau du tarif et proposant sur place plusieurs activités telles qu'une piscine, des aires de jeux et des animations à thème.

Bien que les logements aient été financés intégralement par le service, une participation financière symbolique a été demandée à chaque famille. Les parents ont géré eux-mêmes les repas et ont pris en charge et organisé l'ensemble des activités qu'ils souhaitaient partager avec leurs enfants.

Pendant toute la durée du séjour, nous sommes restés en contact avec les familles, sans être présents sur place dans un logement. Les éducateurs du service SAPSAD ont assuré les accompagnements allers et retours et se sont rendus sur place, à plusieurs reprises, pendant le séjour afin d'accompagner et d'observer les relations intra-familiales dans ce contexte. Ils ont également partagé plusieurs activités avec les familles (parc, piscine, accrobranche, etc.)

Toutes les familles du SAPSAD d'Avignon ont participé à la réunion de préparation et ont porté de l'intérêt à la présentation, tout en posant des questions. Cette réunion a également permis aux différentes familles, parents et enfants, de se rencontrer, sachant que des temps communs étaient prévus durant le séjour.

Le bilan global de ce séjour a été globalement positif bien qu'un accompagnement a permis de mettre en lumière la difficulté d'un parent à gérer ses enfants en dehors de son cadre de vie habituel. Cela a été repris dans un autre cadre et a permis d'aborder des points à mettre au travail avec la famille.

Pour d'autres familles, à l'inverse, le séjour a permis de renforcer les relations intra-familiales et mis en avant des compétences parentales en approfondissant les liens tissés entre le service et les familles.

Les familles ne nous ont pas sollicités davantage en dehors des temps de rencontre prévues. Parents et enfants ont fortement apprécié le dépaysement apporté par le camping et les différentes infrastructures proposées avec l'accessibilité donnée sur un lac.

Toutes les familles se sont investies dans ce projet et ont préparé le séjour avec enthousiasme, tant au niveau des repas que des vêtements nécessaires, par exemple. La préparation en amont, a permis aux familles de se projeter dans le séjour et d'avoir les informations nécessaires. Les logements ont été bien entretenus et rendus en bon état, sans aucune dégradation commise.

Ce type de projet requiert un investissement important de l'équipe éducative en amont et pendant le séjour, en plus de l'accompagnement éducatif à mener sur le reste du service, mais apparaît comme pertinent dans la construction d'un lien et d'une collaboration éducative avec les parents.

### **III.3.3. PARTENARIAT MOBILISE**

Le partenariat est un élément central de notre accompagnement, avec une collaboration étroite entre les responsables territoriaux et notre service.

Le réseau du Service d'Accompagnement et de Protection Sociale à Domicile (SAPSAD) est précieux sur notre territoire et nous collaborons étroitement avec divers partenaires tels que les IME, ITEP, centres sociaux, PJJ, Éducation nationale, AEMO, services de prévention, SIE et associations locales.

Pour remplir efficacement notre mission, nous veillons à créer, entretenir des liens entre les différents acteurs, en comprenant leurs compétences, leurs domaines d'intervention et leurs limites, afin de garantir le bon déroulement de chaque accompagnement.

### **III.3.4. POINTS FORTS**

En permettant à l'enfant de rester dans son environnement familial, le placement à domicile favorise le maintien des liens avec sa famille biologique, ce qui est souvent crucial pour son développement émotionnel et psychologique. Le fait de vivre chez soi, dans son environnement habituel, permet à l'enfant de maintenir une certaine normalité dans sa vie quotidienne, ce qui peut contribuer à son bien-être et à sa stabilité émotionnelle. En restant dans son domicile, l'enfant peut continuer à fréquenter la même école et à voir ses amis, ce qui minimise les perturbations dans sa vie sociale.



Le placement à domicile offre la possibilité de mettre en place un accompagnement personnalisé, adapté aux besoins spécifiques de chaque enfant et de sa famille, en intégrant les ressources communautaires et familiales disponibles. Éviter la séparation physique de l'enfant avec sa famille peut réduire le traumatisme émotionnel souvent associé aux placements en institution.

De manière plus spécifique, le Sapsad de l'ADVSEA a développé une réelle expérience : en systémie, travail d'accompagnement au lien et à la prise en charge du quotidien.

L'adaptation au besoin de l'enfant à l'instant T est une réelle plus-value. L'équipe d'assistants familiaux du SAPSAD et du PFS, si besoin répond aux mises à distances et mises à l'abri. Ce travail de mise à distance, de répit, de mise au travail des liens familiaux sur des temps de crise fait partie intégrante de l'accompagnement du placement à domicile. La proximité, l'implantation ancrée sur les territoires permet de coordonner et d'animer le partenariat.

## IV. CONCLUSION

Le présent rapport d'activité met en lumière les efforts déployés et les résultats obtenus dans le cadre de notre mission de placement à domicile en protection de l'enfance.

Bien que nous ayons travaillé avec détermination pour offrir un environnement sûr, stable et bienveillant à chaque enfant placé sous notre responsabilité, tout en préservant et en renforçant les liens familiaux, l'arrêt de la Cour de cassation d'octobre 2024 remet en question le placement éducatif à domicile.

Au moment de la rédaction de ce rapport, une fin de l'ordonnancement des mesures SAPSAD par les magistrats du Vaucluse est actée au bénéfice d'AEMO-H.

En conclusion, l'année 2025 sera marquée par la fin des mesures SAPSAD. Elle sera donc une année de transition avec un enjeu majeur pour 2026, de répondre à l'appel à projet.

Le 26 février 2025

L'équipe de direction